

# Note de présentation brève et synthétique

## Budget Prévisionnel 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

**« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».**

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune [www.chateauneuf-vendee.fr](http://www.chateauneuf-vendee.fr).

---

Le budget prévisionnel retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année

2021. Il respecte les principes budgétaires :

- Le principe de sincérité : Le principe de l'équilibre budgétaire suppose que l'ensemble des produits et des charges inscrites au budget soit évalué de façon sincère sans omission, majoration ni minoration.
- Le principe de l'annualité : L'annualité budgétaire signifie que le budget est prévu et exécuté sur la durée d'un exercice fixé à un an. L'exercice budgétaire commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Le principe de l'unité : Le budget englobe la totalité des charges et des produits de la collectivité
- Le principe de l'universalité : En vertu du principe de l'universalité, le budget décrit l'intégralité des produits et des charges, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Produits et charges sont inscrits pour leur montant brut et non pour leur montant net afin de faciliter la mission de surveillance qui incombe aux divers organes de contrôle. C'est la règle comptable de non compensation.
- Le principe de spécialité : L'ouverture de crédit qui consiste en une autorisation de dépense est accordée pour exécuter une dépense précise pour un montant globale déterminé. La spécialité ou spécialisation des crédits budgétaires qui en résulte fixe le degré de précision que doit posséder l'autorisation de dépenses.
- Le principe d'équilibre il doit être réalisé par section : fonctionnement et investissement.  
L'article L1612-4 du code général des collectivités territoriales précise :

## **I.- CONTEXTE GENERAL**

Châteauneuf est une commune située en limite du marais breton et au Nord-Ouest du département de la Vendée, à 15 km des côtes vendéennes et à 50km de Nantes.

La population de Châteauneuf est de 1 109 habitants au 1er janvier 2019 selon les données INSEE.

La commune se situe dans la catégorie démographique où strate de 500 à 3 499 habitants.

A l'heure de l'édition de la présente note (Avril 2021), les données économiques de l'année 2020 transmises par la DGFIP sont disponibles. Elles ne l'étaient pas au moment du vote du Budget (26 Mars 2021).

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **II - PRIORITES DU BUDGET PRINCIPAL**

Depuis 2014, la Commune mène une gestion rigoureuse afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, ceci sans impact sur la fiscalité locale.

Nous sommes dans cette configuration cette année tout en maintenant un niveau d'investissement fort, notamment au regard des engagements pris par l'équipe municipale pour la durée du mandat

### **III - RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions des recettes et dépenses réelles de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 665 000 €.

✓ Section de fonctionnement :

Dépenses : 665 000 €

Recettes : 665 000 €

#### **Prévision des dépenses de fonctionnement**

*Le montant global des dépenses réelles prévisionnelles 2021 de fonctionnement diminue de 0,24% par rapport à l'année 2020.*

Analyse des prévisions budgétaires 2021 du budget principal :

**Chapitre 011** diminue globalement de 0,93% conformément aux réalisations du compte administratif 2020. Plusieurs postes sont cependant concernés par des fluctuations par rapport à l'année dernière:

- **Contrats de prestations de service** : + 30% compte tenu de la maintenance préventive et curative des équipements de la Commune. Cette augmentation s'explique également par le fait qu'un grand nombre d'interventions techniques était jusqu'alors réalisé en régie, d'où un besoin en externalisation.
- **Entretien des bâtiments publics** : la commune entame une période d'entretien assez importante de son parc immobilier, en tenant compte de la sécurisation, du rafraîchissement de certains bâtiments également.
- **Fournitures de voirie** : - 30% liés aux travaux entrepris sur la commune les années précédents, qui permettent de maintenir un bon état du réseau VRD.

Le reste des prévisions est sensiblement équivalent aux prévisions de 2020, sans écarts majeurs et en respectant le principe de sincérité.

**Chapitre 012** augmente de 0,70 %. Plusieurs mouvements de personnels ont lieu cette année, dans tous les services, ce implique des charges différentes. Cependant, leur répartition est constante. Une évolution à la hausse du nombre d'agents est maîtrisée, notamment par le résultat en positif du compte administratif sur ce chapitre.

**Chapitre 65** reste constant. Il comprend les dépenses afférentes au traitement des élus, aux contributions vers les écoles publiques où les enfants castelneuviens sont scolarisés et aux subventions allouées aux Associations. Le montant des subventions reste au niveau de 2020.

**Chapitre 66** : l'intérêt de la dette baisse en 2020 compte tenu des années de remboursement des prêts.

**Chapitre 022** constitue une réserve permettant d'abonder les postes budgétaires par décision modificative en cas de

besoin. La prévision est en légère hausse par rapport à 2020, soit + 33 %. Pour rappel, le plafond est de 7,5 % des dépenses réelles constatées de la section.

**Chapitre 023** est une prévision ne donnant pas lieu à l'émission de mandat et contribue à l'équilibre budgétaire prévisionnel de la section d'investissement. Le besoin de financement de cette section est estimé pour 2021 à la somme de 45 500 € pour contribuer aux dépenses d'investissement.

**Chapitre 042** Les opérations d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements.

#### **Prévisions des recettes de fonctionnement :**

**Chapitre 013** : sur ce chapitre ne figurent plus que les atténuations de charges constituées par les remboursements obtenus suite à arrêt maladie du personnel.

Il y a une baisse estimée par rapport à 2020 au regard de la baisse des périodes d'arrêt maladie.

**Chapitre 70** diminue de 2,11 % avec la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire de la Covid-19.

**Chapitre 73** reste constant, notamment avec les prévisions de l'attribution de compensation et la Taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM).

Le fonds de péréquation FPIC n'a pas été budgété car c'est une inconnue à l'heure d'éditer le budget 2021, cette année étant la première session écoulée depuis les élections municipales et le changement de gouvernance.

- Le produit de la fiscalité directe locale reste inchangée, et ce depuis 2012.

**Chapitre 74** : augmente de 056 %, car les montants notamment des dotations restent inconnus au moment de l'édition du budget. Les prévisions sont donc basées sur les recettes réelles inscrites au CA 2020. A l'heure de l'édition de la présente note, le produit prévisionnel de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 214 387 €, soit +8,55 % par rapport aux prévisions budgétaires inscrites.

**Chapitre 75** : ce chapitre reste globalement constant.

#### **IV - RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions des recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de **797 000 €**.

✓ Section d'investissement :

Dépenses : 797 000 €

Recettes : 797 000 €

#### **Prévision des dépenses d'investissement**

Le montant total des dépenses réelles d'investissement augmente de 15,91 % par rapport à 2020, s'expliquant notamment par l'engagement sur des projets comme la construction d'un Centre Technique Municipal (CTM), l'aménagement de la rue de Tartifume, ou encore la fin de l'aménagement du lotissement de la Gourlière.

**Chapitre 16** : Le remboursement de la dette en capital ainsi qu'une prévision d'emprunt pour le projet de construction du CTM.

**Chapitre 21** : les principales dépenses prévues concernent le renouvellement des équipements techniques, les dépenses liées aux projets du future Conseil Municipal des Jeunes ainsi que l'amélioration du cadre de travail de la mairie de la commune. Sont ainsi prévus les achats d'équipements relatifs au gros outillage (débroussailleuse), ou encore du matériel informatique et de copie.

Les **chapitres 040 et 041** sont des opérations d'ordre constituées par les amortissements des subventions, les travaux en régie et des régularisations d'articles budgétaires. Ces écritures ont leur équivalent en recette de fonctionnement ou d'investissement suivant leur nature (opération d'ordre).

#### **Détail de l'opération 104 :**

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le bureau AMEAS afin de couvrir le besoin en travaux de VRD sur la commune.

L'estimation se projette sur 2 ans, à hauteur d'un montant estimatif de 140 000 €.

Au regard de l'étude du bureau de MOE, les travaux 2021 sont estimés à hauteur d'environ 50 % du montant total : soit 70 000 €.

#### **Détail de l'opération 136 :**

L'aménagement de la rue de Tartifume représente un projet initié par l'équipe municipale précédente.

Ce projet représente un coût non négligeable pour la collectivité, estimé à hauteur de plus de 160 000 € pour les travaux et la maîtrise d'œuvre, et de 45 000 € pour les réseaux.

#### **Détail de l'opération 137 :**

La construction d'un CTM implique deux familles d'imputation budgétaire en ce qui concerne les dépenses pour l'année 2021 : l'acquisition foncière et la maîtrise d'œuvre.

Il a été fait le choix de favoriser l'impact d'un emprunt pour l'aspect foncier, afin de conserver une marge progressive financière pour les futurs travaux en 2022.

Le coût de cet emprunt est intéressant pour la collectivité, qui a vu d'une part le solde de certaines échéances en 2020 et d'autre part le taux intéressant actuellement en vigueur.

#### **Prévision des recettes d'investissement**

**Chapitre 10** : Les Dotations correspondent aux recettes redistribuées par l'Etat : le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) calculé sur les investissements de l'année 2020 et la taxe d'Aménagement provenant des opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement réalisés par les particuliers et professionnels sur la Commune.

Cette année le FCTVA représente 59 480 € de recettes inscrites, correspondant aux travaux soldés en 2020.

Le **chapitre 1068** est constitué de l'affectation de résultat de fonctionnement de l'année précédente, soit 336 715,46 €.

**Chapitres 040 et 041** : Les opérations d'ordre sont constituées par les amortissements des immobilisations (040).

**OP 136** : une demande d'aide auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Vendée ont été formulées.

La demande qui a été faite dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été refusée pour l'exercice 2020.

### **BUDGET ANNEXE « Assainissement »**

#### **V RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

Les prévisions des recettes et dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 88 000 €.

#### **Prévision des dépenses d'exploitation**

Le montant total des dépenses réelles d'exploitation est en hausse de 19.94 % par rapport à 2020.

**Chapitre 011** : la hausse de cette ligne budgétaire est consécutive aux frais qui vont être engagés dans le cadre de l'entretien et la réparation des équipements (pompe, réseaux...).

**Chapitre 012** : il s'agit de la valorisation du temps de travail consacré aux infrastructures d'assainissement (entretien, suivi, gestion) par l'agent technique de la commune.

## Prévision des recettes d'exploitation

Le montant total des recettes réelles d'exploitation est en hausse par rapport à 2020, notamment de par le résultat d'exploitation reporté.

**Chapitre 70** : il s'agit du produit de la participation à l'assainissement collectif, dont le montant de taxation n'a pas changé depuis 2002.

## VI RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 151 367 €.

## Prévision des dépenses d'investissement

**Chapitre 20** : il s'agit du reste à réaliser de l'étude initiée en 2020 par l'agence SICAA.

## Prévision des recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se concentrent autour des subventions à percevoir par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental.

Le solde d'exécution reporté en recettes d'ordre est plus élevé qu'en 2020 (+ 0.70

### BUDGET ANNEXE « Lotissement »

DEPENSES				RECETTES			
Article	Objet	Vote	Réalisé	Article	Objet	Vote	Réalisé
6015	terrain						
6045	Architecte	18 000.00	55 590.75 pour Lot 1 (60k)	7015	Vente de parcelle	200 000.00 €	
605	Travaux	267 000.00	10 795.79 pour Lot 2 (12k)	7588	Produits divers /arrondis cts TVA	10.00 €	
608	Frais bancaires et assimilés	84.87	22 469.75 pour Lot 3 (23k)	774	subvention exceptionnelle (budget principal)	- €	
65888	Divers /arrondis cts TVA	10.00	+ SyDEV 172 k				
6611	Intérêts d'emprunt	2 000.00					
6688	Frais financiers	1 000.00					
608-043	frais accessoires	2 000.00 €		796-043	intégration intérêts et frais aux frais accessoires	2 000.00 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>290 094.87 €</b>	<b>- €</b>		<b>Sous-total</b>	<b>202 010.00 €</b>	<b>- €</b>
71355-042	Variation de stock (annulation stock initial)	323 315.13 €		71355-042	Variation de stock terrains (stock final)	611 410.00 €	
71355-042 /023	Virement à la section d'investissement	113 550.37 €		/002	Résultat de fonctionnement reporté		
	<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>726 960.37 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>813 420.00 €</b>	<b>- €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET LOTISSEMENT 2021

DEPENSES					RECETTES				
Article	Objet	Vote	RAR	Réalisé	Article	Objet	Vote	RAR	Réalisé
1641	Remboursement du capital des emprunts			- €	1068	Affectation du résultat			
	<b>Sous-total</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	1641	Emprunt - Prêt relais (3 ans)	247 859.63 €		- €
/001	Déficit d'investissement reporté 2020	73 315.13		- €	168748	Avance remboursable commune			- €
3555-040	Stock terrains aménagés (stock final)	611 410.00 €		- €		<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
	<b>Sous-total</b>	<b>684 725.13 €</b>		<b>- €</b>	/001	Excédent d'investissement reporté 2020			
<b>TOTAL</b>		<b>684 725.13 €</b>		<b>- €</b>	3555-040	Stock terrains aménagés (annulation stock initial)	323 315.13 €		- €
					3555-040	Déstockage (sortie terrains vendus au coût de production)	113 550.37 €		- €
					/021	Virement de la section de fonctionnement			- €
						<b>Sous-total</b>	<b>436 865.50 €</b>		<b>- €</b>
					<b>TOTAL</b>		<b>684 725.13 €</b>		<b>- €</b>

L'aménagement du lotissement de la Gourlière a été le projet pivot pour l'année 2020.

Un Budget annexe spécialement dédié à son suivi tout au long de la vente des terrains a été créé. Il permet de faire ressortir plusieurs éléments essentiels à l'équilibre budgétaire :

- \* Prise en compte du coût des travaux, de la maîtrise d'œuvre, de la valorisation des terrains déjà acquis par la commune auparavant
- \* Prise en compte des frais accessoires liés à cette opération : la communication et la publicité
- \* Prise en compte des frais financiers liés à un emprunt
- \* Prise en compte de l'avance budgétaire consentie par le Budget principal à ce budget annexe

## **V - NIVEAU EPARGNE BRUTE ou CAF**

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la ville.

Capacité d'autofinancement (épargne nette) par habitant : 276 € (+15,25 % par rapport à 2020)

## **VI - INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE**

Comparatifs aux ratios nationaux des communes de même strate de population

**Encours de dette par habitant** : 125 €

Emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre / population INSEE

**Annuité de la dette** : 51 487,21 €

Elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

**Ratio de désendettement** : (dette/épargne brute) = 0,37 année (la moyenne 5 années)

## **VII - TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,28 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,57%

La taxe d'habitation est supprimée.

La Commune maintient les mêmes taux depuis 2012 et ce malgré des investissements importants.

## **VIII - EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL**

Les effectifs 2020-2021 de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
  - o Catégorie B : 2 agents
  - o Catégorie C : 3 agents
- Agents non titulaires :
  - o Contractuels : 6 agents

Soit un total de 11 agents

Prévision à 12,68 agents pour 2021.

## **VIII - PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2021**

### **EXERCICE 2021**

<b>COMMUNE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération réelles	594 797,40 €	665 000 €	722 755,64 €	746 797,40 €
Opération d'ordre	70 202,60 €	0 €	74 244,36 €	50 202,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>665 000 €</b>	<b>665 000 €</b>	<b>797 000 €</b>	<b>797 000 €</b>

**EXERCICE 2021**

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	41 634,64 €	29 282,17€	142 046,75 €	16 566 €
Opération d'ordre	46 365,36 €	58 717,83 €	9 320,25 €	134 800,40 €
<b>TOTAL</b>	88 000 €	88 000 €	151 367 €	151 367 €

**EXERCICE 2021**

<b>LOTISSEMENT</b>	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	290 094,87 €	202 010 €	0 €	247 859,63€
Opération d'ordre	436 865,50 €	611 410 €	684 725,13 €	436 865,50 €
<b>TOTAL</b>	726 960.37 €	813 420 €	684 725,13 €	684 725,13 €